



# COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

[COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr](mailto:COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr)

[www.lanhouarneau.fr](http://www.lanhouarneau.fr)

<b>COMPTE RENDU DE REUNION</b>	<b>Conseil municipal du 4 JUILLET 2019</b>
<b>Nombre de membres :</b> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15	<b>Date de convocation : 26 juin 2019</b> Absents : 0 Excusés : 3

## **1°. Actes administratifs dématérialisés**

Une convention sera signée entre la Préfecture du Finistère et la Commune de Lanhouarneau, afin que la transmission des actes liés au budget annexe HAMEAU DES BRUYERES puisse se faire de manière dématérialisée, avec des certificats de signature électroniques à valider.

Cela évite les transmissions de gros dossiers « papier » par envoi postal

## **2°. Salle polyvalente**

Le remplacement complet des éclairages de la salle polyvalente, pour économies d'énergies, sera réalisé par l'entreprise LABOUS, pour un montant total Hors Taxes de 28 209 euros

## **3°. Remplacement de gouttières**

Les travaux de remplacement des gouttières sur l'église et sur la mairie seront réalisés par l'entreprise BARS, pour un montant total Hors Taxes de 11 668.20 euros

## **4°. Ravalement du local Anim'Ados**

Les travaux seront réalisés par l'entreprise LE ROUX et ROLLAND, pour un montant total Hors Taxes de 2 838.80 euros

## **5°. Travaux de voirie communale**

Les travaux prévus cette année seront réalisés par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 89 293.62 euros Hors Taxes

## **6°. Personnel communal :**

- Le poste d'agent polyvalent de maintenance, auparavant pourvu par un agent de droit privé par contrat aidé, est pérennisé afin d'être pourvu par un agent de droit public, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- Le poste d'agent d'entretien est porté de 25 à 27 heures par semaine, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2019.

## **7°. Cadeau de départ en retraite**

Cela est encadré par une loi qui indique que le montant du cadeau de départ en retraite ne peut dépasser 5% du plafond de la Sécurité Sociale.

Cette règle sera appliquée dès maintenant, pour tous les agents qui prendront leur retraite. Selon l'année de départ, le taux de 5% sera appliqué au plafond de sécurité sociale en vigueur sur l'année en cours.

## **8°. Groupement d'achat informatique par le SIMIF**

Le syndicat intercommunal mixte d'informatique du Finistère regroupe les communes qui ont adhéré au syndicat pour la mutualisation des accès aux moyens informatiques et une assistance de proximité.

Afin de pérenniser cette offre de service, le SIMIF propose d'ouvrir cette mutualisation aux communes non adhérentes et de constituer un groupement de commande.

Le SIMIF serait coordonnateur de ce groupement de commande.

Les communes qui sont intéressées peuvent donner mandat au SIMIF pour lancer un appel d'offre. Les communes restent libres de souscrire ou pas au marché qui en découlera.

La Commune de Lanhouarneau donne son accord pour participer à l'appel d'offres qui sera réalisé par le SIMIF, et décidera ultérieurement si elle adhère au syndicat en devenant « acheteur », selon les résultats de l'appel d'offres.

## **9°. Plan communal de sauvegarde**

Dans le cadre du contrat d'assurance qui lie la Commune à Groupama Assurances, la commune réalisera son plan de sauvegarde en cas de risques hydrométéorologiques à l'automne 2019, avec l'accompagnement de GROUPAMA PREDICT, filiale spécialisée dans ce domaine.

## **10°. Déploiement de la fibre optique sur le territoire**

La fibre a été amenée jusqu'aux deux armoires de distribution situées à Placemeur et rue des Ecoles. Afin de la déployer dans de bonnes conditions :

- Les arbres qui bordent les lignes téléphoniques aériennes doivent absolument être coupés ou bien élagués pour le mois de septembre, au plus tard.
- La numérotation de l'ensemble des maisons et locaux professionnels du territoire communal est en cours, grâce au partenariat entre La Poste et la Commune. En effet, la

commercialisation des branchements à la fibre optique, pour l'utilisation informatique, ne pourra être possible que si chaque adresse possède un numéro dédié.

**Lorsque la numérotation définitive aura été validée par le conseil municipal, une réunion publique d'information sera organisée par la Mairie et La Poste, en fin d'année.**

## **11°. Forum des associations**

Les communes de Lanhouarneau, Plounévez-Lochrist et Tréfléz s'unissent pour organiser un forum des associations, dans le cadre de l'association ENSEMBLE (qui organise déjà la quinzaine culturelle, chaque année).

Cette année, c'est Lanhouarneau qui l'accueillera, le **samedi 6 septembre 2019**, à la salle polyvalente.